



BNP PARIBAS

7 JUN 2024

VOS REPRÉSEN-



ESTELLE MOLIA  
06 98 57 35 13



ALEXANDRE BOUAT  
06 98 54 83 53



LUDOVIC BOUILLE  
06 98 57 21 53



PATRICIA SUPARAMY  
06 65 88 39 95



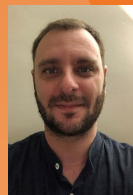
BLANDINE BRIENNE  
06 64 01 37 33



JEAN CHARLES ESTEBAN  
07 85 64 49 49



AMANDINE CHABERNAUD



GUILLAUME JOSIERES



EMILIE BELTRAN



FABIEN RAYNALD



CSEE NOUVELLE AQUITAINE

REMUNERATION VARIABLE

LA PRIME ALEAS : UN AMORTISSEUR FINANCIER ?

Cette prime qui fait partie des règles MOTIV, ne vient pas compenser une perte financière. Si vous avez perdu 500 euros dans vos MOTIV, cette prime ne sera pas de 500 euros, mais bien d'un montant inférieur !

L'objectif est de limiter la perte consécutive à des évènements exceptionnels tel que

- des travaux dans une agence d'une certaine durée
- l'absence durable d'un ou plus collaborateurs pour une période minimale de 31 jours cumulés
- tout autre évènement exceptionnel qui pourrait freiner l'activité commerciale d'une agence et de ses salariés

BILAN

La distribution de cette prime était à la demande des managers (DIA/DIT) et sa répartition à la main des DIT. Le problème : la répartition pouvait sembler parfois être inéquitable voire arbitraire !



QU'EST-CE QUI A CHANGÉ ?

Le nouvel outil ALÉAS détermine SEUL si la situation de l'agence nécessite le versement de la prime

Il prend pour référence le dernier quad pour calculer la perte financière des salariés, et déterminera en fonction de l'impact de la performance collective (dans votre Motiv) le montant qu'il faut verser.

Pour vos élus Cfdt quelques problèmes subsistent...

- Comment vérifier les éléments générateurs d'une prime Aléa ?

Un simple suivi de niveau Territoire par Quad, pour recenser les situations «Aléas» de chaque agence. Alimenté par le Responsable Support, il pourrait être consultable par les commerciaux qui pourront ainsi vérifier les motifs et durées de chaque Aléas, et in fine avoir la mesure de l'impact sur leur MOTIV.

- Vos élus Cfdt demande une hausse du montant des primes ALEAS. L'indemnisation financière est très en dessous des efforts produits et la charge de travail absorbée.
- Une indemnisation financière incomplète pour les salariés: l'octroi d'une prime Aléas sous-entend une hausse temporaire de la charge de travail. Pour atteindre le variable MOTIV théorique, la seule contrepartie peut être la déclaration d'heures supplémentaires.

Même si elles ne sont pas uniquement réservées à ce cas de figure, nous vous rappelons que la déclaration d'heures supplémentaires est légale.

Elles reflètent votre investissement, alors DÉCLAREZ-LES !



AVIS CFDT



BNP PARIBAS

# LES ROMPUS : ÉTRANGE... CHEZ BCEF, LA RÈGLE DE L'ARRONDI N'EXISTE PAS !

Pour vos **élus Cfdt**, il serait peut-être temps d'arrondir certains objectifs que de laisser des rompus partout. En effet, pour des contrats IARD, ARVAL....comment peut-on justifier un objectif à 1,07 ou 1,85 contrat ??

**Cela génère du stress, de l'incompréhension et de l'insatisfaction chez les conseillers !**

La règle mathématique est pourtant simple : un calcul théorique d'objectif de 1,4 s'arrondit à 1 et à contrario un calcul théorique de 1,8 s'arrondit à 2.



## IARD

la CFDT a été la 1ère Organisation Syndicale à demander La suppression de l'obligation du « seuil assurance » dans MOTIV.

Un premier bilan sur l'impact de cette mesure dans les MOTIV des salariés sera fait en Septembre.

**OBTENUS**



## PLAFONNEMENT DES TEMPS DE RÉUNION

La direction de BCEF a entendu vos élus Cfdt sur le trop grand nombre de réunions. Elle a demandé aux régions de limiter leur nombre et leur durée qui sont bien trop chronophages ! Vos élus Cfdt sont intervenus en CSEE régional pour rappeler cette volonté de BCEF.

**OBTENUS**



**ET POUR UN TRAITEMENT ÉQUITABLE ENTRE SALARIÉS**



Car non repris dans le calcul de la charge de travail, **vos élus Cfdt proposent la création d'un tableau de suivi de niveau Territoire/Agences qui recensent les temps de réunions, coaching, etc...** consultable par les commerciaux qui pourront ainsi en vérifier les motifs et durées.

## Conseillers Affinités

**EN MODE MULTI-SITES !**



La région Nouvelle Aquitaine met en place de nouveaux conseillers « affi » multisites :

- PERIGUEUX-THIVIERS
- LANGON-BAZAS
- LA TREMBLADE-OLERON
- ANGOULEME-RUFFEC



Cette mise en place doit être faite sous certaines conditions : pas d'obligation de se déplacer d'une agence à l'autre si le trajet est supérieur à 30 min.

**AVIS CFDT**

- une vigilance sur la prise en charge du fonds « Affi » en cas d'absence prolongée de celui-ci
- une attention particulière si les 2 agences sont de typologie différente car in fine, les temps de travail officiels associés sont différents .....

